



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/44/L.50
21 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 82 b) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Malaisie* : projet de résolution

Code international de conduite pour le transfert de technologie

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 40/184 du 17 décembre 1985, 41/166 du 5 décembre 1986 et 42/172 du 11 décembre 1987 et sa décision 43/439 du 20 décembre 1988 relatives à un code international de conduite pour le transfert de technologie,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les consultations tenues en 1989 au sujet des négociations sur un code international de conduite pour le transfert de technologie 1/;

2. Invite le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, un rapport complet sur les résultats des consultations de façon à permettre à l'Assemblée de prendre les décisions voulues en ce qui concerne les négociations sur le projet de code de conduite.

* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent au Groupe des 77.

1/ A/44/554.

89-29771 0662z (F)

/...